

De l'évaluation socio-éducative à un accompagnement individualisé pour les personnes avec un trouble du spectre de l'autisme ?

CONTEXTE

L'évaluation des personnes avec un TSA est souvent complexe du fait de l'inadéquation de certains tests traditionnels. Mais au-delà de ce constat, la référence à des évaluations formalisées pour définir les priorités d'une intervention éducative n'est pas toujours une habitude dans le milieu socio-éducatif.

Beaucoup d'outils d'évaluation accessibles aux professionnels de terrain existent et permettent de guider nos interventions et accompagnements.

OBJECTIFS

- ▶ Découvrir le bien-fondé d'une démarche évaluative dans le domaine de l'autisme
- ▶ Être sensibilisé à certains outils d'évaluation standardisés spécifiques au trouble du spectre de l'autisme
- ► Se familiariser avec des outils d'évaluation informelle, faciles à mettre en place au quotidien
- ► Poser des objectifs individualisés
- Réfléchir à la mise en œuvre des objectifs et à leur enseignement

PROGRAMME

PREMIER JOUR

Pourquoi et comment évaluer?

- ▶ Les particularités cognitives des personnes TSA et l'évaluation
- ► Le travail en réseau (entre professionnels, la famille)
- ► Différents outils d'évaluation standardisés
- Comment exploiter les résultats et recommandations provenant d'une évaluation et mise en pratique

DEUXIÈME JOUR

- ▶ Différentes grilles d'observation informelles dans différents domaines de compétences et mise en pratique
- Comment poser des objectifs individualisées à partir des évaluations ?
- ▶ Comment mettre en œuvre l'enseignement des objectifs définis par l'évaluation

RÉF. A03

PUBLIC

Tous les professionnels intervenant auprès de personnes avec TSA

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Brigitte Cartier-Nelles

Psychologue, TEACCH Certified Advanced Consultant (TEACCH Program, NC, E.U.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Approche théorique et pratique (supports visuels, étude de cas, jeux de rôles)

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours, soit 14 heures

SESSION

- ▶ De 6 à 15 participants
- ▶ Strasbourg 3 et 4 mars 2025
- 710 €/personne